

Dépêche AEF : Les établissements scolaires rouvriront à partir du 11 mai et les cours dans le supérieur ne reprendront pas avant l'été

#coronavirus Les établissements scolaires rouvriront à partir du 11 mai et les cours dans le supérieur ne reprendront pas avant l'été

"À partir du 11 mai, nous rouvrirons progressivement les crèches, les écoles, les collèges et les lycées", annonce Emmanuel Macron le 13 avril 2020, lors d'une intervention télévisée. "C'est une priorité, car la situation actuelle creuse les inégalités", souligne le président de la République, qui considère que "trop d'enfants dans les quartiers populaires et dans les campagnes sont privés d'école sans avoir accès au numérique et ne peuvent être aidés par les parents". En revanche, pour les étudiants de l'enseignement supérieur, "les cours ne reprendront pas physiquement avant l'été".



Emmanuel Macron lors de son allocution radiotélévisée, lundi 13 avril 2020. Capture d'écran France 2 - jl

Concernant la réouverture des établissements scolaires qui se fera "progressivement" à partir du 11 mai, date fixée pour la fin du confinement, à certaines conditions, le chef de l'État précise que "le gouvernement, dans la concertation, aura à aménager des règles particulières : organiser différemment le temps et l'espace, bien protéger les enseignants et les enfants avec le matériel nécessaire".

Pour les établissements d'enseignement supérieur qui ne rouvriront pas avant l'été, "le gouvernement précisera pour chacun la bonne organisation qui sera nécessaire, en particulier pour les examens et

les concours". Les ministres devraient annoncer le calendrier et les modalités des concours post-prépa et des concours enseignants la semaine prochaine (lire sur AEF info [ici](#) et [ici](#)).

Le président de la République annonce également, alors que les demandes d'inscription des étudiants étrangers, notamment extra-communautaires, sont en cours, que, "les frontières avec les pays non-européens resteront fermées, jusqu'à nouvel ordre".

Une aide pour les étudiants les plus précaires

Par ailleurs, le chef de l'État prévoit une aide pour "les étudiants les plus précaires vivant parfois loin de leur famille", comme ceux d'Outre-mer.

Le gouvernement décidera "mercredi en Conseil des ministres des moyens financiers nouveaux", à travers un projet de loi de finances rectificatif.

Les établissements de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur sont fermés depuis le 16 mars dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 ([lire sur AEF info](#)).